

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة البيئة وجودة الحياة
مديرية البيئة لولاية عين الدفلى

NIF : 099644049078908

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article 72 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la direction de l'Environnement de la wilaya de Ain Defla informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'Avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°: 02/2026 du 06/08/2026 relatif au projet suivant : Acquisition d'équipement D'exploitation de l'unité de compostage au niveau de la wilaya de Ain Defla» en lots séparés.

- Lot n° 01: Tracteur agricole avec citerne & remorque ;
- Lot n° 02: Broyeur tractable de déchets verts;
- Lot n° 03: Retourneur de composte tractable sur prise de force;
- Lot n° 04: Crible de composte stationnaire ;
- Lot n° 05: Ensacheuse semi automatique ;
- Lot n° 06 : Camion a benne basculante de 2.5 t

Paru dans les quotidiens nationaux « Entre nous » et « الوقائع » le 06/08/2026, le BOMOP et la presse électronique. Qu'à l'issue de l'analyse et jugement des offres, il a été obtenu les résultats cités dans le tableau ci- dessous:

N du lot	N du pli	Désignation de l'entreprise	Note technique /80	Montant de l'offre en TTC (DA)	Montant de l'offre en TTC corrigé(DA)	Délais	observations
01	/	Infructueux (aucune offre déposée)					
02		Infructueux (le montant de l'offre dépasse l'estimation administrative)					
03		Infructueux (le montant de l'offre dépasse l'estimation administrative)					
04		Infructueux (le montant de l'offre dépasse l'estimation administrative)					
05	03	SARL 2M INDUSTRIES, ALGER N° du NIF : 000016004385949	65	8 806 000.00	8 806 000.00	75 JOURS	Offre unique qualifiée
06	02	SARL DAR EDDIAF MOTORS, ALGER N° du NIF : 00101610042467516003	65	6 750 000.00	6 750 000.00	90 JOURS	Offre unique qualifiée

Les soumissionnaires intéressés peuvent se rapprocher de la direction de l'environnement au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de l'affichage du présent avis, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Les soumissionnaires qui contestent ce choix peuvent introduire un recours dans les dix (10) jours qui suivent la date d'affichage du présent avis auprès de la commission des marchés compétente et ce conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.